Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20261019-DELIB_2026_071-DE

Noyarey

ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 octobre 2026

DELIBERATION N°2026-071

L'an 2026, le 19 octobre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 14 octobre 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER, Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Gérard FEY, Bénédicte GUILLAUMIN, Meryle LOCATELLI, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Annie PONTHIEUX, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX (arrivé à 18h35 après l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 06/07/26).

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine AUDOUARD a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/07/2026
Monsieur Didier PERRIN, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/07/2026. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2026-071 : Acquisition par la Commune de la parcelle AM376

Christian BERTHIER, Rapporteur

VU le courriel des propriétaires donnant leur accord pour une cession de la parcelle AM376 à l'euro symbolique, à la Commune de Noyarey ;

CONSIDERANT l'enjeu pour la Commune, d'acquérir la parcelle cadastrée AM376 située au Sud de l'ancien parking « des routiers » le long de l'avenue Saint Jean, qui constituera une amorce de fait au projet de cheminement piéton majeur, parallèle à l'avenue Saint Jean, desservant le Sud du village, et considérant en conséquence que ce chemin apparaît d'intérêt général, pour améliorer le maillage piétons du territoire ;

CONSIDERANT que la Métropole de Grenoble Alpes considère que ce projet de chemin n'est pas d'intérêt métropolitain, mais d'intérêt communal ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20261019-DELIB_2026_071-DE

PRECISE :
- que la parcelle AM376 a fait l'objet d'un plan de division par [illegible] experts, pour des surfaces de 39 m², annexé à la présente délibération ;
- que le seuil de saisine de la Direction de l'immobilier de l'Etat (France Domaine) est fixé à 180 000 € pour les acquisitions ;
- que la cession est proposée à l'euro symbolique ;

PROPOSE :
- d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle AM376, de 39 m², par la Commune, dans les conditions décrites ci-dessus, à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- de donner tous pouvoirs au Maire et à l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ce bien et à signer tous actes et documents utiles ainsi que l'acte d'acquisition ;
- de nommer Maître David AMBROSIANO, notaire à FONTAINE, pour établir les actes authentiques ;
- que tous les frais inhérents à cette acquisition, notamment les frais d'acte, soient à la charge de la Commune de Noyarey ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord ;
AUTORISE le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle AM376, de 39 m², par la Commune, dans les conditions décrites ci-dessus, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, selon les conditions et modalités indiquées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.
Pour : 19

Affiché le : 22/10/2026
Reçu en préfecture le : 21/10/2026
Exécutoire le : 22/10/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 20/10/2026

Le Maire,
Didier PERRIN